



Bail emphyteotique pour un bien en indivision

Par **Del Fran**, le **12/07/2018** à **11:46**

Madame, Monsieur, Bonjour

Je suis locataire d'une maison familiale en indivision avec un bail classique. Le loyer est payé à l'usufruitier. Je n'ai qu'une toute petite part en nu propriété.

Je propose à l'usufruitier et à l'indivision de transformer le bail de façon "emphytéotique" car l'indivision veut vendre tout de suite et je n'aurai aucune autre solution de relogement compte tenu de ma situation personnelle.

Un bail emphytéotique me mettrait-il dans une situation d'insécurité?
Est-il possible de faire un bail emphytéotique pour un bien en indivision?

Je vous remercie de votre conseil.